

20-11-2011

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE LE 20 NOVEMBRE 2011 À 16 H 13, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

**Membres du conseil**

Martin Desroches  
Claude Pilon

Lisette Falker  
Pierre Provost

Pierre Lépicier  
Sylvain Trudel

Sous la présidence du maire, M. Gyslain Loyer.  
Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est aussi présent.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ÉTANT TOUS PRÉSENTS, ILS RENONCENT À L'AVIS DE CONVOCATION REQUIS ET CONSENTENT À DISCUTER ET À DÉCIDER DE TOUS LES SUJETS QUI SERONT PRÉSENTÉS LORS DE CETTE SÉANCE.**

**LE MAIRE CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 16 H 13.**

**Item 1**

Période de questions

Aucun citoyen n'est présent, il n'y a donc pas de période de question.

**418-2011**

**Lots P-99 et P-102,  
infrastructures de rue -  
Ouverture soumissions  
(ingénieurs)**

**CONSIDÉRANT QUE** trois firmes d'ingénieurs ont été invitées à soumissionner pour des *services professionnels d'ingénierie pour la réalisation de plans et devis détaillés et pour la surveillance de travaux d'infrastructures de rue* (appel d'offres n° SPI03-2011);

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissions ont été déposées à l'intérieur du délai alloué à ces fins;

**CONSIDÉRANT QUE** ces soumissions ont été ouvertes publiquement le 14 novembre 2011 à 10 h, à la mairie de cette municipalité par M. René Charbonneau, directeur général / secrétaire-trésorier, en présence de M<sup>mes</sup> Annie Pellerin et Guylaine Robillard;

**CONSIDÉRANT QUE** ces soumissions se résument sommairement comme suit:

NOM	POINTAGE
LE GROUPE FORCES S.E.N.C.	26,226
LEROUX, BEAUDOIN, HURENS ET ASSOCIÉS	32,236

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Martin Desroches appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage après analyse, pour des *services professionnels d'ingénierie pour la réalisation de plans et devis détaillés et pour la surveillance de travaux d'infrastructures de rue*, soit celle de **Leroux Beaudoin Hurens & Associés**, incluant des frais d'honoraires de **39 500 \$ avant taxes**, selon les spécifications mentionnées dans le cahier de charges n° SPI03-2011.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**419-2011**

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicié, il est résolu qu'à 16 h 14 la présente séance soit levée.

---

Gyslain Loyer, maire

---

René Charbonneau, sec.-trés./dir. gén.

*« Je, Gyslain Loyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*